

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

-----

**GOUVERNEMENT DU SENEGAL**

-----

13

**SIXIEME REUNION DU GROUPE CONSULTATIF  
POUR LE SENEGAL**

**PARIS, 3 – 4 octobre 2007**

\_\_\_\_\_

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE  
MONSIEUR CHEIKH HADJIBOU SOUMARE  
PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**Monsieur le,**

**Monsieur le Directeur des Opérations de la Banque Mondiale pour le Sénégal,**

**Mesdames, Messieurs les représentants des partenaires au développement,**

**Mesdames, Messieurs,**

Je voudrais tout d'abord, au nom du Peuple sénégalais, de son Gouvernement, et de la délégation qui m'accompagne, remercier les Autorités françaises pour leur accueil chaleureux.

Mes remerciements s'adressent également à tous les partenaires au développement qui ont bien voulu participer à cette sixième réunion du Groupe Consultatif pour le Sénégal.

Votre présence parmi nous, illustre encore une fois, l'engagement de vos pays et institutions respectifs à soutenir le Sénégal dans ses efforts constants pour accélérer sa croissance économique et lutter contre la pauvreté.

**Mesdames, Messieurs,**

C'est ici à Paris, que nous avons les 12 et 13 juin 2003, eu des échanges fructueux qui nous avaient permis de prendre ensemble des engagements pour la mise en œuvre de notre première stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 1). Les financements sur lesquels vous aviez bien voulu

vous engager s'élevaient à environ **840 Milliards de francs CFA** sur une période allant bien au-delà de 2005.

Il me plaît aujourd'hui de souligner que sur la période 2003 à 2005, ce sont **580,7 Milliards de FCFA** qui ont été mobilisés.

En outre, sur la période de mise en œuvre de ladite stratégie (2003-2005), et grâce à votre soutien, notre pays a pu mobiliser **281 milliards de FCFA** au titre des initiatives PPTTE et IADM, depuis l'atteinte du point de décision en 2000.

Ces ressources sont venues renforcer les efforts financiers de l'Etat, permettant ainsi aux investissements publics d'enregistrer une augmentation de 50% sur la période. Les investissements publics sur ressources internes ont atteint 337 milliards de FCFA en 2006.

Tous ces financements ont permis de renforcer la prise en charge des besoins des groupes défavorisés et d'améliorer les conditions d'accès des populations aux services sociaux de base. L'incidence de la pauvreté des ménages a ainsi accusé une baisse significative en passant de **48,5%** en 2002 à **42,6%** en 2005.

Par ailleurs, les indicateurs macroéconomiques ont globalement évolué de manière conforme aux critères de convergence de l'UEMOA. Le taux de croissance s'est situé en moyenne à environ 5%, en dépit des chocs exogènes observés en 2002 et 2006, notamment avec la survenue de calamités naturelles et la flambée du prix du baril de pétrole, qui ont réduit la performance des secteurs productifs. Le taux d'investissement a été porté à 21% sur la période.

La période 2003-2005 a aussi été l'occasion pour le Gouvernement d'engager plusieurs réformes et de formuler diverses stratégies sectorielles et multisectorielles articulées aux objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Vous me permettrez, sans être exhaustif de citer la stratégie de protection sociale, de prévention des risques majeurs et catastrophes naturelles, la stratégie pour l'équité et l'égalité de genre.

Au plan des réformes structurelles et de la gestion des finances publiques, des progrès ont été enregistrés avec le développement de la gestion axée sur les résultats au sein de certains ministères techniques, l'adoption d'un nouveau code des marchés publics, la décentralisation de l'exécution d'une partie des ressources du Budget Consolidé d'Investissement.

### **Mesdames, Messieurs**

Après trois ans de mise en œuvre de notre stratégie, nous avons dans le cadre d'un large processus participatif, fait le bilan et tiré les premières leçons en vue d'élaborer notre second DSRP.

Au plan économique, le taux de croissance, malgré son niveau respectable, n'a pas été à la hauteur de nos attentes, c'est-à-dire, réaliser les 7 à 8 % nécessaires pour réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015.

Il reste également que la croissance n'a pas été portée par les secteurs de forte concentration de la population active comme le secteur primaire. Ce qui en limite les effets bénéfiques sur une large frange de la population, en particulier celle vivant en milieu rural qui se trouve être la plus défavorisée.

Concernant les services sociaux de base, le rythme de réalisation des infrastructures reste encore en deçà des attentes et des efforts devront être faits pour renforcer l'accès et la qualité des services, améliorer la protection en faveur des groupes les plus vulnérables, promouvoir davantage l'habitat social ainsi que l'assainissement du cadre de vie.

Le développement du secteur privé reste, comme vous le savez, une priorité du Gouvernement, qui a consentis des efforts importants dans ce sens. Ceux-ci seront poursuivis et renforcés comme déclinés dans le plan d'action de la Stratégie de Croissance Accélérée dans sa composante amélioration de l'environnement des affaires.

### **Mesdames, Messieurs**

Cette esquisse de bilan met en exergue la nécessité de poursuivre les efforts en cours en accélérant la cadence, tout en apportant les ruptures nécessaires.

La stratégie de développement économique et social à laquelle le Gouvernement du Sénégal, par ma voix, vous invite à adhérer, place l'objectif de lutte contre la pauvreté au cœur des politiques publiques. Cette stratégie, que nous souhaitons aussi être la vôtre, se fixe comme finalité ultime d'améliorer de manière significative et durable le bien-être des populations sénégalaises en réduisant l'incidence de la pauvreté en dessous de 30% d'ici à 2015 par une croissance accélérée, forte et durable. Elle s'inscrit dans une optique d'éradication de l'extrême pauvreté.

Cette stratégie découle d'une vision maintes fois déclinée par le Président de la République du Sénégal, qui considère que le renforcement du capital social, économique et humain doit constituer le fondement du développement durable.

Aussi, des programmes sectorielles et multisectorielles structurés seront-ils mis en œuvre afin d'apporter des réponses appropriées à la demande sociale et pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les allocations budgétaires seront donc orientées vers les secteurs prioritaires du DSRP et les infrastructures structurantes.

### **Mesdames, Messieurs**

Comme je l'ai déjà annoncé le 17 septembre dernier dans ma Déclaration de Politique Générale, le Gouvernement du Sénégal mettra en œuvre la Stratégie de Croissance Accélérée, pour renforcer la création massive d'emplois et de richesses dans les zones urbaines et rurales.

La SCA fera l'objet d'une Loi d'Orientation qui sera soumise au Parlement à la toute prochaine session budgétaire dont l'ouverture est prévue le 15 octobre 2007, en vue de son adoption avant la fin de l'année 2007. Le plan d'action de la SCA qui est intégré au programme d'actions prioritaires du DSRP fera l'objet d'un suivi rapproché et actif. Je sais déjà qu'il y a beaucoup d'appréhensions autour de la mise en œuvre et de la coordination de la SCA. A cet égard, je voudrais réaffirmer que le dispositif institutionnel de pilotage sera validé avant fin 2007 et opérationnel au début de l'année 2008.

La réalisation des objectifs de notre stratégie est fortement tributaire de la mobilisation à temps des financements publics et privés adéquats tant aux niveaux interne qu'externe.

A cet égard, la contribution de l'investissement privé, qu'il s'agisse de l'Investissement Direct Etranger comme de celui du secteur privé national, occupe une place essentielle dans notre stratégie.

Aussi, l'accent sera-t-il mis sur la création d'un environnement favorisant l'attractivité et la compétitivité de notre économie à travers d'une part, la mise en place de mesures d'ordre juridique, législative et réglementaire appropriées afin d'assouplir davantage les procédures administratives et d'autre part, la réalisation d'infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, et ferroviaires aux standards internationaux.

Le partenariat public privé sera davantage renforcé et des cadres de concertation et de dialogue permanents seront aménagés à cet effet. Le rôle du secteur privé national sera à cet égard renforcé.

Dans le souci de maintenir les gains de compétitivité de l'économie nationale, le Gouvernement s'est déjà engagé à rendre, à terme, l'énergie disponible en permanence et à moindre coût. Une enveloppe de 65 milliards de FCFA est déjà prévue dans le projet de Loi de Finances Rectificative 2007 pour la recapitalisation de la SENELEC avant la fin de l'année, dans la perspective d'assurer la continuité de l'exploitation de l'entreprise.

Des mesures plus ambitieuses portant sur les investissements ont également été identifiées et sont en train d'être mises en œuvre. C'est ainsi qu'un programme d'investissement de 520 milliards de FCFA est en cours pour renforcer les capacités de production de 600 MW d'ici à 2012 et réduire

la dépendance vis-à-vis du pétrole à travers la diversification des sources d'énergie. La Lettre de Politique de Développement du secteur sera aussi actualisée et validée avec tous les partenaires et les discussions seront poursuivies sur les changements institutionnels prévus au niveau de la société.

Je tiens à préciser d'ores et déjà que j'ai demandé au ministre de l'énergie, le respect strict du consensus qui se serait dégagé autour de la matrice des mesures arrêtées avec les partenaires dont je veillerai moi-même à la mise en oeuvre.

Je voudrais affirmer ici que l'investissement privé trouvera toute sa place dans le nouveau dispositif qui sera instauré car nous avons besoin dans ce secteur de l'Investissement Direct Etranger pour une meilleure satisfaction de la demande et au moindre coût.

Le Gouvernement a également entrepris la promotion des énergies nouvelles et renouvelables, avec un accent particulier sur le biocarburant.

### **Mesdames, Messieurs**

La réussite de notre politique de croissance économique exige donc de régler définitivement la question de l'énergie, mais aussi de réunir les conditions d'un redémarrage des entreprises à forte valeur ajoutée. Je pense naturellement aux Industries Chimiques du Sénégal, dont la situation de ces dernières années, a lourdement pesé sur la croissance globale de notre économie. Après la signature de la convention Gouvernement du Sénégal-IFFCO, les discussions ont été engagées avec les principaux créanciers de l'entreprise. Des propositions de restructuration de la dette sont en cours de discussion et devront être finalisées dans les prochaines

semaines. Les bonnes perspectives à long terme sur le marché international de l'acide phosphorique permettent de croire fermement à l'avenir de cet outil stratégique pour notre économie nationale.

C'est pourquoi nous sollicitons également un soutien fort des partenaires impliqués dans cet exercice de restructuration pour préserver et développer ce fruit de nos efforts communs.

L'assainissement du cadre macroéconomique sera également poursuivi et des mécanismes de protection contre les chocs exogènes, les risques et catastrophes seront progressivement mis en place.

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre politique, un accent particulier sera mis sur la transparence budgétaire et financière à travers notamment la mise en œuvre du nouveau cadre juridique et institutionnel du système de passation des marchés publics qui aidera à limiter le recours aux procédures dérogatoires dans l'exécution de la commande publique. En effet, on ne peut pas ignorer les problèmes soulevés par les procédures de passation des marchés. Aussi, le Gouvernement s'emploiera-t-il à y apporter les solutions appropriées.

C'est ainsi que la Direction centrale des marchés publics de même que l'Autorité de régulation des marchés publics seront opérationnelles dès janvier 2008. En outre, tous les ministères et agences de l'Etat, auront l'obligation d'élaborer et de faire valider en début de gestion, leurs plans annuels de passation de marchés. J'adresserai à cet effet une circulaire à tous les ministres dès le dépôt du projet de Loi de Finances 2008 à l'Assemblée Nationale.

Dans cette dynamique, il sera également mis en place un système d'information sur les marchés publics, pour satisfaire à l'exigence d'efficacité et de transparence.

Les entreprises postulant aux marchés publics auront à leur disposition une information de qualité à temps réel sur tous les actes relatifs à la commande publique.

De manière plus générale, les réformes budgétaires et financières seront poursuivies et mises en œuvre avec plus de vigueur.

Il s'agira notamment d'assurer :

- l'élaboration d'un cadre juridique harmonisé pour les projets et programmes ;
- la simplification du circuit de la dépense publique ;
- la décentralisation et la déconcentration progressive et sélective de la gestion des ressources financières ;
- et enfin le renforcement et la mise en œuvre effective des contrôles externes sur les comptes publics (comptes de gestion, lois de règlement).

Toutes ces mesures entrent en droite ligne de notre souci constant d'accélérer les décaissements et d'améliorer les taux d'absorption des ressources propres de l'Etat et celles mises à disposition par nos partenaires.

Le Gouvernement veillera particulièrement à instaurer les conditions d'une gestion transparente des ressources et d'un partage de l'information sur l'exécution des projets et programmes avec tous les acteurs.

L'Arrangement Cadre des Appuis Budgétaires (ACAB) que le Sénégal vient de valider devra permettre la mobilisation rapide des ressources et l'exécution des projets et programmes dans les délais.

Cet Arrangement Cadre servira également de tableau de bord pour le suivi des engagements et des indicateurs de progrès.

Une attention particulière sera accordée au suivi du plan d'action de la déclaration de Paris ainsi qu'au renforcement du dialogue avec les partenaires.

L'exigence de transparence et de bonne gestion des ressources publiques commande, par ailleurs, de trouver un traitement approprié aux ressources exceptionnelles de l'Etat, notamment celles tirées de la vente de la troisième licence de téléphonie et des concessions minières. Ces ressources seront destinées essentiellement au financement des secteurs prioritaires de notre stratégie ainsi qu'aux infrastructures structurantes.

La réalisation de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio bénéficiera, à cet égard, d'une attention particulière dans la répartition de ces ressources qui feront l'objet d'une Loi de Finances Rectificative.

**Je m'attacherai personnellement à la mise en œuvre de ces mesures.**

Comme vous le savez, les Autorités sénégalaises attachent une importance toute particulière aux réformes structurelles nécessaires à la conduite de bonnes politiques économiques. Aussi le Gouvernement devra-t-il conclure avant fin 2007 avec le FMI, son programme sans décaissement à travers l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE). Ce programme qui a déjà fait l'objet d'une mission d'évaluation concluante sera examiné par

le Conseil d'Administration du FMI au mois d'octobre 2007. Il atteste déjà de la viabilité de notre politique budgétaire et de notre bonne gestion macroéconomique.

**Mesdames, Messieurs,**

La mise en œuvre de notre Stratégie de Réduction de la Pauvreté nécessite des investissements additionnels annuels de **195 milliards de FCFA** en 2007, **448 milliards en 2008**, **543 milliards en 2009** et **716 milliards** en 2010 pour couvrir le gap de financement du Programme d'Action Prioritaire. La contribution de l'Etat à ces investissements se situe en moyenne à au moins 35% sur la période.

Ces besoins de financement ont été évalués en tenant compte des ressources disponibles dans les programmes en cours financés conjointement par l'Etat et les bailleurs de fonds et inscrits au Programme Triennal d'Investissements Publics.

**Mesdames et Messieurs,**

Au-delà de la mobilisation des financements, le Gouvernement sénégalais est conscient que le véritable enjeu se situe dans la mise en œuvre et dans la capacité de rendre compte de manière régulière des progrès réalisés.

C'est pourquoi, tirant les leçons des forces et faiblesses de la mise en œuvre du DSRP1, le Gouvernement a retenu un certain nombre de mesures qui visent l'institutionnalisation de la participation des acteurs dans le dispositif de suivi évaluation de la matrice des mesures et du Programme d'Action Prioritaire du DSRP 2, sous la coordination de la Cellule de Suivi du

## Programme de lutte contre la Pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances.

Par cette démarche nous visons une meilleure articulation des mesures inscrites dans le DSRP, une cohérence d'ensemble des mécanismes de mise en œuvre, de suivi/évaluation des programmes ainsi qu'une appropriation de la stratégie par les ministères et services compétents.

Ce dispositif sera assuré par des Groupes de Travail, structurés par axe stratégique et pilotés par une ou deux « structures leaders ». Ils seront composés de représentants des comités ministériels de suivi, des représentants de la société civile, du secteur privé, des collectivités locales, des partenaires au développement, des centres de recherche, des responsables des programmes et agences concernés.

Un dialogue permanent sera instauré avec les partenaires sur les résultats des évaluations qui seront menées de manière régulière.

**Je veillerai particulièrement au fonctionnement régulier de ce dispositif ainsi que des différents organes de pilotage du DSRP**

**Mesdames et Messieurs,**

Pour finir, je voudrais vous réaffirmer mon optimisme quant à la réussite de cette rencontre et vous transmettre les remerciements de son Excellence, Monsieur le Président de la République ainsi que l'expression de sa profonde gratitude à l'endroit de tous les participants ici présents, qui ont tous pour seul objectif d'accompagner le Sénégal à asseoir d'ici à 2015, les bases indispensables de son développement économique et social, auquel aspirent tant les sénégalais, pour leur bien être et celui des générations futures.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**